



Maine et Loire

Service Départemental des impôts Fonciers de Maine et Loire

FO DGFIP 49 LESYNDICAT LIBRE ET INDÉPENDANT

☑ [HTTP://WWW.FO-DGFIP-SD.FR/049](http://www.fo-dgfip-sd.fr/049)

☎ 02-41-74-53-04

✉ fo.ddfip49@dgfip.finances.gouv.fr

Les agents du SDIF de Maine et Loire s'invitent avec l'intersyndicale à la Direction !

Une trentaine de collègues du SDIF (Angers, Cholet et Saumur) accompagnée de représentants des syndicats Solidaires, FO, CFDT et CGT des Finances publiques de Maine et Loire se sont présentés à l'heure où un CSAL devait se réunir en deuxième convocation après le boycott du premier (17 avril).

Le deuxième CSAL était aussi boycotté. (Voir communiqué intersyndical sur le site **FO DGFIP49**).

Après la lecture d'une déclaration intersyndicale (ci-dessous pour la partie SDIF et en intégralité sur le site **FO DGFIP49**), les agents ont pu s'exprimer sur les difficultés rencontrées pour exercer leurs missions de service public.

Les échanges avec le Directeur ont duré 1h30. Suite aux témoignages des agents, Il a pu se rendre compte du mal-être et de la colère de ceux-ci.

Depuis des années et des années, les suppressions d'emplois détériorent les conditions de travail. Associées au transfert de la taxe d'urbanisme sans moyen humain alloué, à des applications informatiques défailtantes, inopérantes, absentes ou chronophages, la perte de sens et le mal-être s'accroissent de plus en plus. La simplification des tâches qui devrait alors faciliter le travail, multiplie les problèmes.

M Derrac a reconnu que ces sujets sont connus de la Direction Générale, pour l'instant le bureau GF3A n'a apporté aucune réponse. Lui-même a signalé les problèmes rencontrés.

Suite à cette réunion, la Direction locale s'engage à rédiger une synthèse qui sera remontée à la Direction Générale comprenant les exemples des difficultés exprimées par les agents et la déclaration intersyndicale.

D'ores et déjà, nous attendons du directeur local des réponses concrètes aux préoccupations qui ont pu être exprimées.

Le SDIF tient encore grâce à la conscience professionnelle des collègues mais maintenant cela suffit ! il faut apporter des réponses et améliorer la situation de chaque agent !

Il est minuit moins le quart Messieurs les Directeurs. La maison brûle, ne regardez pas ailleurs.

Déclaration intersyndicale ci-dessous (partie SDiF)

(...)

« Ainsi, dans la droite ligne du dernier communiqué de l'**intersyndicale nationale**, qui demeure toujours unie, nous ne siégerons pas au CSAL de ce jour. Ce ne sont donc pas les élus que vous recevez aujourd'hui, mais bien les agentes et agents du SDIF 49 d'Angers et des antennes de Cholet et Saumur, venus témoigner de leur mal-être.

A l'approche de la date butoir de D4, le bilan du SDIF est, en effet, alarmant, et nous tirons **encore une fois le signal d'alarme : le SDIF est en train de brûler...**

Sans être exhaustifs, ni rien retirer à l'expression de nos collègues ici présents, l'état des lieux peut se définir autour des thématiques qui suivent: effectifs, applicatifs, formation, charges et missions nouvelles.

LES EFFECTIFS

- l'effectif déjà insuffisant au regard des charges est malheureusement diminué par de nombreux arrêts de longue durée. Les renforts affectés à demeure au SDIF ne suffisent en aucun cas à compenser ces absences.

DES APPLICATIONS INOPÉRANTES ABSENTES et CHRONOPHAGES

- SURF : l'application devenue incontournable et pourtant dysfonctionnelle. La façade « particuliers » (GMBI) ne fonctionne pas correctement et génère beaucoup de questionnements de la part des usagers (via le téléphone, la Balf ou la messagerie sécurisée). Quant à la partie métier (SURF en tant que tel), annoncée en novembre 2022, n'a été déployée qu'à partir de janvier 2023 et nécessite des interventions permanentes et systématiques des agents qui attendent désespérément les correctifs supposés améliorer les fonctionnalités.

A ce jour, au titre du suivi et de la relance des permis, SURF n'apporte aucune plus value en comparaison de l'application précédente LASCOT, mais au contraire Surf est aujourd'hui une application qui fonctionne en mode dégradé générant retards multiples, stress et pertes de sens.

Demain, cette application destinée à être le point d'entrée et de sortie incontournable de tous les applicatifs en cours de développement risque, sans prise en compte de toutes ces problématiques, de générer encore plus de charges et d'anomalies alors que la situation est d'ores et déjà intenable.

- EVALOC : L'application n'est que partiellement opérante depuis mi-avril et dans son format embryonnaire actuel, elle multiplie les tâches des agents pour la prise en compte d'une simple déclaration. Ce qui prenait entre 40 secondes et 1 minute demande désormais entre 10 et 14 minutes.

- GESTION TU : L'application permettant de calculer les taxes d'urbanisme n'est toujours pas en fonction.

UNE ABSENCE DE FORMATION DES FORMATEURS et DES AGENTS

- Une formation SURF a été dispensée alors que l'application n'était pas encore déployée laissant espérer aux agents un fonctionnement optimal comme cela a été présenté, si loin de la réalité. Cet écart de calendrier a généré beaucoup de frustration pour les agents.

- Les agents ont également suivi la formation à Gestion TU sur 3 jours, mais de même sans avoir accès à l'application et la formation a été faite sur la base de copie-écrans. Aujourd'hui, les agents attendent toujours l'application

- EVALOC : Une formation était prévue sur 2 jours or les formateurs n'ont pas été formés et à ce titre ne sauraient former les agents. Pour autant l'application a été lancée et il est demandé aux agents de travailler sur cette application à l'aide de fiches métiers.

LE TRANSFERT DES TAXES D'URBANISME

La mission transférée de la Direction départementale du territoire à la DDFIP depuis septembre 2022, n'est toujours pas à l'ordre du jour des SDIF, tant dans le suivi, la relance que la liquidation. Les fiches SITADEL (au nombre de 8600) ne seront intégrées dans SURF qu'à compter de mi-mai et l'application « gestion TU », permettant le calcul des taxes d'urbanisme n'est toujours pas active.

La mission jusqu'alors accomplie par au moins 6 agents de la DDT donnera lieu à seulement 4 transferts d'emploi, selon un calendrier prévoyant :

transfert de la mission en septembre 2022

transfert de 2 emplois en septembre 2023

transfert de 2 emplois en septembre 2024

La mission est donc aujourd'hui supportée par les seuls agents du SDIF et selon les dernières informations uniquement un agent de la DDT sur les deux devrait nous rejoindre en sept 2023.

Lors des CCID en présence de l'administration nous avons eu la mauvaise surprise de constater que les élus n'avaient pas été informés ni du transfert de la mission ni du changement du fait générateur.

Aujourd'hui, vous avez les agents devant vous Monsieur le Directeur, mais concernant la taxe d'urbanisme ce seront des élus affolés et en colère qui vont vous interpeler, des élus, en attente d'informations mais surtout en attente de leurs recettes non perçues mettant en péril les finances de leur collectivité.

ETAT DES LIEUX DES CHARGES ACTUELLES

- À ce constat déjà bien lourd s'ajoute un état des lieux des charges actuelles, tout aussi peu reluisant :

E-CONTACT : 1800 messages en attente de réponse

ANOS BNDP : 2000 non traitées

déclarations papiers à saisir : plus de 1000

déclarations EVALOC : entre 50 et 80 par agent, selon le secteur.

Angers le 20 avril 2023